

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 28 juin 2021 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville à 17h.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Alain Lachaine	Conseiller
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Pierre Lamoureux	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Est également présente Mme Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 17h et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2021-06-7854

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil présents sur le territoire de la municipalité sont tous présents à la présente séance extraordinaire, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités en ordre du jour, lors de la présente séance, les points suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
2. Renonciation à l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
3. Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 198 300 \$ qui sera réalisé le 5 juillet 2021;
4. Financement partiel du règlement d'emprunt numéro 234-2019 au montant de 198 300 \$
5. Autorisation de procéder à la publication d'un appel d'offres pour la location-acquisition d'un chargeur sur roues usagé;
6. Autorisation d'octroyer le contrat de fourniture et installation d'une voile ombragée dans le cadre du projet de construction d'un bloc sanitaire secteur Val-Barrette;
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation, d'accepter et d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-06-7855

3. CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 198 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 JUILLET 2021

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Lac-des-Écorces souhaite emprunter par billets pour un montant total de 198 300 \$ qui sera réalisé le 5 juillet 2021, réparti comme suit :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°	POUR UN MONTANT DE
234-2019	198 300 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt n° 234-2019, la Municipalité de Lac-des-Écorces souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 5 juillet 2021;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 5 janvier et le 5 juillet de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire, M. Pierre Flamand et la secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	8 300 \$	
2023	8 400 \$	
2024	8 600 \$	
2025	8 800 \$	
2026	8 900 \$	à payer en 2026
2026	155 300 \$	à renouveler

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt n° 234-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-06-7856

4. FINANCEMENT PARTIEL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 234-2019 AU MONTANT DE 198 300 \$

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	28 juin 2021
Heure d'ouverture :	10 h
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec
Montant :	198 300 \$
Nombre de soumissions :	2
Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Date d'émission :	5 juillet 2021

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 juillet 2021, au montant de 198 300 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides

8 300\$	1,98000%	2022
8 400\$	1,98000%	2023
8 600\$	1,98000%	2024
8 800\$	1,98000%	2025
164 200\$	1,98000%	2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,98000%

2 - Financière Banque Nationale inc.

8 300\$	0,65000%	2022
8 400\$	0,85000%	2023
8 600\$	1,10000%	2024
8 800\$	1,35000%	2025
164 200\$	1,60000%	2026
Prix : 98,32000		Coût réel : 1,93890%

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Lac-des-Écorces accepte l'offre qui lui est faite de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 5 juillet 2021 au montant de 198 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt n°234-2019. Ces billets sont émis au prix de 98,32000 pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-06-7857

5. AUTORISATION DE PROCÉDER À LA PUBLICATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION-ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES USAGÉ

ATTENDU les besoins du service de déneigement de la municipalité;

ATTENDU que ce Conseil souhaite acquérir un chargeur sur roues usagé incluant une lame et un balai ramasseur (optionnel);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** la publication d'un appel d'offres public pour obtenir des soumissions pour la fourniture et l'acquisition d'un chargeur sur roues usagé incluant une lame et un balai ramasseur (optionnel).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-06-7858

6. AUTORISATION D'OCTROYER LE CONTRAT DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UNE VOILE OMBRAGÉE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE SECTEUR VAL-BARRETTE

ATTENDU le projet de construction d'un bloc sanitaire secteur Val-Barrette;

ATTENDU que ce conseil souhaite acquérir une voile d'ombrage comme accessoire audit bloc sanitaire;

ATTENDU la soumission reçue de Voile Ombrage Québec, le 18 mai 2021 au montant de 11 210 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU les dispositions du règlement de la gestion contractuelle de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

D'OCTROYER le contrat de fourniture et d'installation d'une voile d'ombrage à Voile Ombrage Québec, au montant de 11 210 \$ plus les taxes applicables et selon les conditions prévues à la soumission reçue de Voile Ombrage Québec, le 18 mai 2021;

QUE cette dépense soit financée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec dans le cadre du projet de construction d'un bloc sanitaire secteur Val-Barrette.

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION N° 2021-06-7859

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 18h08.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Linda Fortier
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire